

PARCEL – PARCellaire En Ligne

Déclarez vos arrachages sur PARCEL !

PARCEL est un service en ligne accessible via le portail douane.gouv.fr

Il permet aux viticulteurs de saisir en ligne leurs déclarations de plantation et d'arrachage et de les transmettre à la douane.

PARCEL permet également aux viticulteurs preneurs de parcelles, de saisir en ligne des déclarations d'entrée de parcelles et de les transmettre à la douane pour intégration dans leur parcellaire inscrit au CVI.

Ce manuel est consacré à la déclaration d'arrachage.

version 2 du 19/11/2020

PARCEL - PARCellaire En Ligne

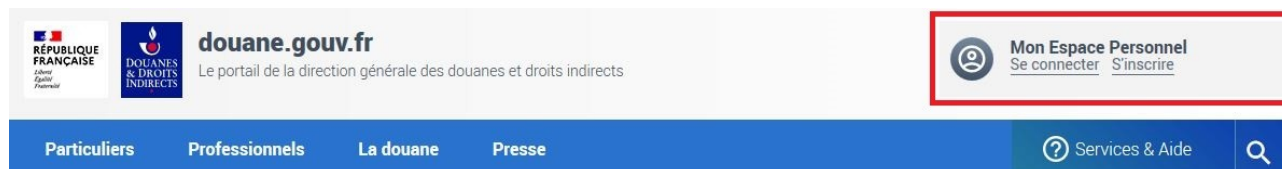
Table des matières

1. Accéder et se connecter à PARCEL.....	3
Comment accéder à PARCEL ?.....	3
Présentation de la page d'accueil de PARCEL.....	3
2. Comment saisir une déclaration d'arrachage ?.....	5
Étape 1 « Saisie de la date de fin des travaux ».....	5
Étape 2 « Sélection de mes arrachages ».....	6
Le cas particulier des arrachages compensateurs :.....	7
Étape 3 « Récapitulatif et dépôt ».....	9
3. Que se passe-t-il après le dépôt de ma déclaration d'arrachage ?.....	10
4. Comment consulter ma déclaration d'arrachage ?.....	11
5. Dois-je terminer ma déclaration d'arrachage en une seule saisie ?.....	12
Modifier ma déclaration d'arrachage au statut brouillon.....	12
Supprimer ma déclaration d'arrachage au statut brouillon.....	13
6. Demander l'annulation d'une déclaration d'arrachage déjà déposée.....	13
7. Pour aller plus loin.....	15

1. Accéder et se connecter à PARCEL

Comment accéder à PARCEL ?

L'application est disponible depuis votre espace personnel sur le portail douane.gouv.fr :



Comment m'inscrire au service en ligne PARCEL ?

- Si je n'ai pas encore de compte douane.gouv.fr :

Je dois tout d'abord m'en créer un, en cliquant sur « S'inscrire » dans le pavé « Mon espace personnel » en haut à droite, et me laisser guider (<https://www.douane.gouv.fr/mon-compte/creer>). Je dois ensuite me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL ([accéder au formulaire d'habilitation](#)).

- Si j'ai déjà un compte douane.gouv.fr :

Je n'ai aucune inscription préalable à effectuer. Après m'être connecté à mon espace personnel à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe, je clique sur « PARCEL » dans la liste des services en ligne auquel j'ai accès.

- Si j'ai déjà un compte douane.gouv.fr, mais que je ne visualise pas PARCEL :

Je dois me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL ([accéder au formulaire d'habilitation](#)).

Présentation de la page d'accueil de PARCEL

Lorsque je me connecte à PARCEL, s'affiche à l'écran mon exploitation ou, le cas échéant, la liste de mes exploitations, caractérisées par leur numéro de CVI et leur nom.

L'étendue de mes habilitations est aussi affichée : écriture et consultation ou consultation seule, c'est-à-dire la faculté de déposer des déclarations ou seulement de les consulter.


Sélectionner une exploitation

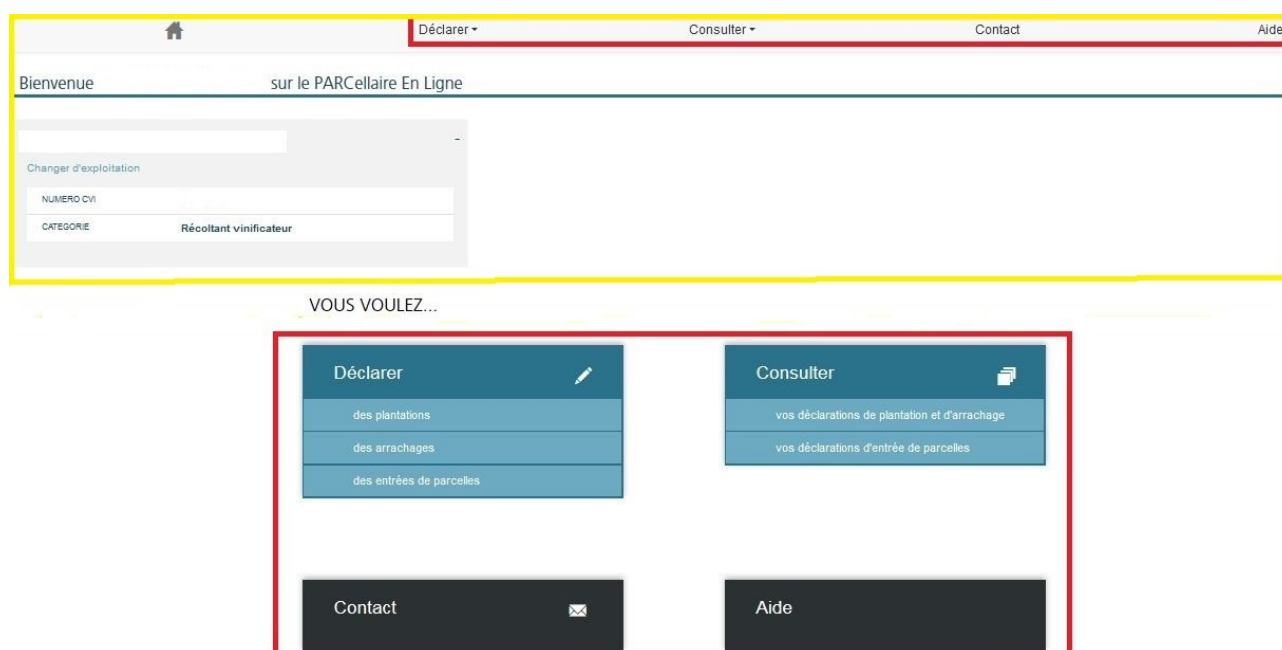
Numéro CVI	Libellé de l'exploitation	Habilitation
		[droits en écriture et consultation] →
		[droits en écriture et consultation] →
		[droits en écriture et consultation] →
		[droits en écriture et consultation] →
		[droits en écriture et consultation] →
		[droits en écriture et consultation] →

Un clic sur la ligne concernée me permet d'entrer dans l'application. La page d'accueil affiche l'identité de mon exploitation : nom, numéro de CVI et ma catégorie d'activité.

Elle affiche également les différentes actions possibles : déposer des déclarations et les consulter. Deux chemins d'accès (encadrés en rouge ci-après) permettent de déclarer et de consulter les déclarations :

- dans le bandeau gris en haut d'écran
- dans la zone centrale (pavés bleus)

A noter : la partie supérieure de l'écran (encadrée en jaune ci-après) s'affiche à chaque page. Je peux donc, à tout moment de ma navigation, revenir à la page d'accueil en cliquant sur la maison  en haut à gauche ou changer d'exploitation en cliquant sur la ligne bleue « *Changer d'exploitation* ».



Des rubriques « *Contact* » et « *Aide* » sont également disponibles via les deux chemins d'accès :

- dans le bandeau gris en haut d'écran
- dans la zone centrale (pavés noirs)

Astuce ! Au bas de chaque page de l'application, figurent deux liens :

- l'un vers le site Internet du cadastre (www.cadastre.gouv.fr)
- l'autre vers celui de FranceAgriMer (www.franceagrimer.gouv.fr)

[Cadastre](#) [FranceAgriMer](#)

Cette fonctionnalité vous sera utile pour naviguer entre ces environnements (afin de vérifier des informations pendant la saisie d'une déclaration par exemple).

2. Comment saisir une déclaration d'arrachage ?

Pour accéder à la saisie de la déclaration d'arrachage, je clique sur le bouton « *Déclarer des arrachages* » sur l'écran d'accueil (je peux aussi cliquer sur « *Déclarer* » puis « *des arrachages* » sur le bandeau en haut de l'écran).

VOUS VOULEZ...



Étape 1 « Saisie de la date de fin des travaux »

Depuis le 1^{er} octobre 2019, la déclaration d'intention d'arrachage est supprimée. Je dois donc déposer une **déclaration unique une fois que j'ai achevé mes travaux d'arrachage**. Cette déclaration d'arrachage doit être déposée **au plus tard un mois** après l'achèvement des travaux d'arrachage.

Par exemple, si j'ai achevé des travaux d'arrachage le 19 avril 2020, j'ai jusqu'au 19 mai 2020 pour déclarer ces travaux dans PARCEL.

La première étape de la saisie de la déclaration d'arrachage est la **saisie de la date à laquelle j'ai achevé mes travaux d'arrachage**. Une fois saisie, cette date ne sera pas modifiable. PARCEL ne permet de déposer des déclarations qu'à l'issue des travaux d'arrachage. Aussi, je ne peux déclarer une opération à venir.

Lorsque je clique à côté de la date de fin des travaux, un calendrier s'affiche et me permet de sélectionner la date à laquelle j'ai achevé mes travaux d'arrachage.

Un processus à trois étapes est illustré en haut : 1. Saisie de la date de fin des travaux (actuelle), 2. Saisie de mes arrachages, 3. Récapitulatif et dépôt.

Le formulaire principal est intitulé 'Saisie de la date de fin des travaux'. Il contient un message d'information : 'Désormais, vous n'êtes plus tenu de déposer une déclaration d'intention d'arrachage un mois avant de débiter vos travaux de plantation. Vous devez donc déclarer à la douane vos arrachages une fois les travaux terminés. Ces arrachages doivent être déclarés sur ce site **au plus tard un mois après les travaux**. La date à inscrire ici est donc celle à laquelle vos **travaux d'arrachage ont été achevés**.' Une note d'attention suit : 'Attention : une fois saisie, cette date ne sera plus modifiable. Pour toute question, merci de vous rapprocher de votre service de viticulture référent.'

Le champ 'Date de fin des travaux' est accompagné d'un bouton 'Saisie de mes arrachages' (surligné avec un rectangle rouge).

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Une fois la date saisie, je clique sur le bouton « *Saisie de mes arrachages* », en bas à droite de la page, afin de passer à l'étape 2.

Étape 2 « Sélection de mes arrachages »

Je sélectionne ensuite les parcelles que j'ai arrachées.

Cette sélection se fait en deux temps :

- **Dans un premier temps, je sélectionne la parcelle cadastrale** sur laquelle j'ai arraché en cliquant sur [\[choisir\]](#) : toutes les parcelles cadastrales de mon exploitation, avec leurs caractéristiques essentielles, s'affichent sur la partie droite de l'écran. Je peux, au choix, sélectionner la parcelle dans la liste ou rechercher la parcelle à l'aide du moteur de recherche, en saisissant n'importe quel critère (référence cadastrale, commune, lieu-dit, contenance cadastrale, superficie plantée).
- **Dans un second temps, je choisis la parcelle culturale concernée, c'est-à-dire la plantation à arracher sur la parcelle cadastrale préalablement sélectionnée.** S'affichent alors sur la droite de l'écran toutes les plantations présentes sur la parcelle cadastrale saisie.

Une fois sélectionnée, les données relatives à la plantation concernée sont directement affichées dans la partie gauche de l'écran (cépage, aire, produit, catégorie de produit, mode de faire-valoir, écart-pied et écart-rang, superficie plantée). [Ces informations proviennent directement de votre parcellaire en exploitation inscrit au casier viticole.](#)

Saisie de la date de fin des travaux

2 Saisie de mes arrachages

3 Récapitulatif et dépôt

Saisie d'un arrachage en mode brouillon

*Parcelle cadastrale : [\[choisir\]](#) 950478 AA1266 - Lieu-dit : Lieu dit 6 / superficie plantée : 0Ha 13Ar 00Ca ✖

*Plantation concernée [\[choisir\]](#) 950478 AA1266 / Cabernet sauvignon n / superficie plantée restante : 0Ha 13Ar 00Ca ✖

Caractéristiques de la plantation concernée

Vérifiez que les données ci-dessous sont à jour. Si certaines données sont erronées, contactez votre service de viticulture.

Cépage : Cabernet sauvignon n

Aire : Clairette de die

Produit : Agenais rouge cab.sauv.n

Catégorie du produit : IGP

Mode de faire valoir :

Ecart pied / Ecart rang : 120 cm / 170 cm

Superficie plantée : 0Ha 13Ar 00Ca

Caractéristique de l'arrachage

En cas d'arrachage partiel, veuillez rectifier la superficie ci-dessous et indiquer la superficie arrachée.

*Superficie arrachée : Ha 0Ha 06Ar 00Ca (max : 0Ha 13Ar 00Ca)

Enregistrer cet arrachage

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Résumé de ma déclaration en cours de saisie

Statut : -

Date de fin des travaux : 01/10/2020

Campagne déclarative : 2020-2021

Arrachages déjà saisis : 0 pour un total de 0Ha 00Ar 00Ca

Par défaut, PARCEL affiche la superficie plantée sur la parcelle concernée. Si j'ai arraché ma parcelle en totalité, je n'ai donc pas à modifier le champ « *Superficie arrachée* ».

En revanche, si je procède à un arrachage partiel de la parcelle, il me suffit d'indiquer dans le champ « *Superficie arrachée* » la superficie que j'ai réellement arrachée. Cette superficie est exprimée en hectares et comparée, pour contrôle, à la superficie maximum pouvant être arrachée.

Une fois toutes ces informations renseignées, je clique sur le bouton vert « *Enregistrer cet arrachage* » en bas d'écran.

Un bandeau vert s'affiche en haut de l'écran : « *L'arrachage a été ajouté à la déclaration* ».

Je peux saisir autant d'arrachages que souhaité sur cette même déclaration. Je recommence alors la saisie de tous les éléments : parcelle cadastrale, plantation arrachée, superficie arrachée.

Sur la partie droite de l'écran, je visualise le résumé de ma déclaration en cours de saisie avec :

- la date de fin des travaux saisie lors de l'étape 1 ;
- le nombre d'arrachages déjà saisis, ainsi que la superficie globale arrachée sur ma déclaration d'arrachage.

Une fois que j'ai terminé la saisie de mon / mes arrachage(s), je poursuis par un clic sur le bouton bleu « *Récapitulatif et dépôt* » en bas à droite.

Le cas particulier des arrachages compensateurs :

Si la parcelle culturale (autrement dit la plantation) que vous souhaitez arracher est gagée dans une (ou plusieurs) autorisation(s) de replantation anticipée(s), délivrée(s) par FranceAgriMer, alors **PARCEL distinguera deux cas de figure** :

- La parcelle est totalement gagée** : en compensation de l'autorisation de replantation anticipée, vous devez l'arracher pour la totalité de sa superficie ;
- La parcelle est partiellement gagée** : seule une partie de la superficie doit être arrachée en compensation de l'autorisation de replantation anticipée.

Dans le premier cas, PARCEL procédera à un arrachage compensateur automatique, de manière à apurer votre programme (en partie ou totalement selon l'étendue de votre arrachage).

Dans le second cas, en fonction des superficies concernées, PARCEL vous permettra d'effectuer soit un arrachage simple (sur la superficie non gagée), soit un arrachage compensateur (sur la superficie gagée) ou encore une combinaison des deux (sur les deux superficies). Là encore vos arrachages pourront être partiels ou totaux.

Illustration de ces deux cas de figure :

Situation A- La parcelle est totalement gagée dans un programme d'arrachage compensateur

Saisie d'un arrachage en mode brouillon

*Parcelle cadastrale : [choisir] 950476 AA1272 - Lieu-dit : Lieu-dit 1 / superficie plantée : 1Ha 00Ar 00Ca ✘

*Plantation concernée : [choisir] 950476 AA1272 / Solaris / superficie plantée restante : 1Ha 00Ar 00Ca ✘

Caractéristiques de la plantation concernée

Superficie plantée : 1Ha 00Ar 00Ca (dont 1Ha 00Ar 00Ca gagée en arrachage compensateur) .../...

Caractéristique de l'arrachage

En cas d'arrachage partiel, veuillez rectifier la superficie ci-dessous et indiquer la superficie arrachée.

Cette plantation est gagée sur une autorisation de replantation anticipée. L'arrachage de cette plantation donnera lieu à un arrachage compensateur. L'autorisation périmant le plus tôt sera utilisée en priorité.

*Superficie arrachée en compensation: Ha 1Ha 00Ar 00Ca (max : 1Ha 00Ar 00Ca)

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Selon l'arrachage effectué (partiel ou total), je modifie ou non le champ « *Superficie arrachée en compensation* ». Comme indiqué, il s'agira toujours d'un arrachage compensateur.

Situation B- La parcelle est partiellement gagée dans un programme d'arrachage compensateur

Saisie d'un arrachage en mode brouillon

*Parcelle cadastrale : [choisir] 160171 D0349 - Lieu-dit : Broute chevre / superficie plantée : 2Ha 88Ar 03Ca ✖

*Plantation concernée : [choisir] 160171 D0349 / Ugni blanc b / superficie plantée restante : 1Ha 86Ar 03Ca ✖

Caractéristiques de la plantation concernée

Superficie plantée : 1Ha 86Ar 03Ca (dont 0Ha 16Ar 03Ca gagée en arrachage compensateur)

Caractéristique de l'arrachage

En cas d'arrachage partiel, veuillez rectifier la superficie ci-dessous et indiquer la superficie arrachée.

Cette plantation est gagée sur une autorisation de replantation anticipée, vous avez le choix de faire un arrachage simple et/ou un arrachage en compensation dans la limite maximum affichée. Dans le cas d'un arrachage compensateur, l'autorisation périmant le plus tôt sera utilisée en priorité.

*Superficie arrachée :	<input type="text" value="1.7000"/>	Ha	1Ha 70Ar 00Ca (max : 1Ha 70Ar 00Ca)
*Superficie arrachée en compensation:	<input type="text" value="0.1603"/>	Ha	0Ha 16Ar 03Ca (max : 0Ha 16Ar 03Ca)

Ici toutes les actions sont possibles : arrachages compensateurs ou « simples », sur une partie ou sur la totalité des superficies concernées. Les valeurs maximales pouvant être arrachées sont affichées entre parenthèses.

Étape 3 « Récapitulatif et dépôt »

Pour pouvoir enregistrer une déclaration d'arrachage, je dois avoir saisi au moins un arrachage et avoir cliqué sur « *Récapitulatif et dépôt* ».

Je visualise alors le ou les arrachages que j'ai saisis précédemment.

Sont affichés : la superficie arrachée, le type d'arrachage opéré (compensateur ou non), la superficie plantée initiale, la référence cadastrale de la parcelle arrachée, sa commune et son lieu-dit, le cépage arraché, la campagne de plantation et l'écart pied-rang.

En cas d'erreur, je peux ✗ supprimer les arrachages saisis.

Saisie de la date de fin des travaux

Saisie de mes arrachages

Récapitulatif et dépôt

Récapitulatif de vos arrachages avec une date de fin des travaux au 01/10/2020

A ce stade votre déclaration est dans un état brouillon, n'oubliez pas de la déposer.

Actions	Superficie arrachée	Type	Superficie plantée initiale	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Campagne de plantation	Ecart pied	Ecart rang
✗	0Ha 05Ar 00Ca		0Ha 13Ar 00Ca	950476 AA1268	OSNY	Lieu dit 6	Cabemet sauvignon n	2020-2021	120 cm	170 cm
✗	0Ha 50Ar 00Ca		0Ha 50Ar 00Ca	950476 AA1268	OSNY	Lieu dit 7	Solaris	2018-2019	100 cm	100 cm

Superficie arrachée totale : 0Ha 56Ar 00Ca

Dépôt

L'accusé de réception du dépôt de la déclaration sera envoyé à l'adresse mail suivante :

Si vous souhaitez indiquer un autre destinataire en copie de l'accusé de réception, saisissez une adresse mail :

Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration.

Demande de confirmation

Confirmez-vous le dépôt de la déclaration ?

Je coche la case « *Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration* ».

J'ai la possibilité de recevoir un accusé de réception suite au dépôt de ma déclaration. Celui-ci est envoyé par défaut à l'adresse du compte douane.gouv.fr avec lequel je me connecte sur le service en ligne PARCEL. J'ai toutefois la possibilité d'indiquer, pour chaque déclaration d'arrachage que je réalise, l'adresse mail à laquelle je souhaite recevoir l'accusé de réception.

Enfin, je clique sur le bouton « *Déposer ma déclaration* ».

3. Que se passe-t-il après le dépôt de ma déclaration d'arrachage ?

Un numéro est automatiquement attribué à ma déclaration, et celle-ci est immédiatement transmise à mon service de viticulture. Les déclarations d'arrachage se reconnaissent à leur terminaison en « AR ».

Je reçois un accusé de réception sur ma boîte mail.

Visualiser ma Déclaration d'arrachage

Changeur d'exploitation

NUMERO CVI

CATEGORIE Récoltant viticulteur

INFORMATIONS de la DECLARATION

STATUT Déposée

NUMERO ET DATE DE DEPOT n°2021000029AR le 05/10/2020

DATE DE FIN DES TRAVAUX 01/10/2020

Déclaration d'arrachage déposée sous le numéro 2021000029AR pour la campagne 2020-2021

Horodatage du dépôt de la déclaration : 05/10/2020 à 14:29

Mail de confirmation envoyé à l'adresse suivante :

Récapitulatif de vos arrachages

Superficie arrachée	Type	Superficie plantée initiale	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Campagne de plantation	Ecart pied	Ecart rang
0Ha 05Ar 00Ca		0Ha 13Ar 00Ca	950476 AA1268	OSNY	Lieu dit 6	Cabemet sauvignon n	2020-2021	120 cm	170 cm
0Ha 50Ar 00Ca		0Ha 50Ar 00Ca	950476 AA1268	OSNY	Lieu dit 7	Solaris	2018-2019	100 cm	100 cm

Superficie arrachée totale : 0Ha 56Ar 00Ca

Un clic sur le bouton « *Export PDF* » me permet d'imprimer la déclaration et de la sauvegarder pour archivage.

Mon parcellaire en exploitation inscrit au CVI est mis à jour instantanément.

4. Comment consulter ma déclaration d'arrachage ?

Je peux à tout moment consulter mes déclarations depuis le bandeau gris en haut de l'écran ou depuis la zone centrale de la page d'accueil :



J'accède alors à la liste de mes déclarations (les plus récentes apparaissent en premier). Cette liste affiche, en colonnes, le type de déclaration (plantation ou arrachage), la campagne à laquelle se rattache l'opération, le numéro de déclaration, la date de dépôt, la personne à l'origine de la déclaration, la date de fin des travaux et le statut de la déclaration (brouillon ou déposée) :

Consulter vos déclarations

The screenshot shows a table titled 'Déclarations de plantation et d'arrachage'. The table has columns for Action, Type de déclaration, Campagne, Numéro de déclaration, Date de dépôt, Origine, Date de fin des travaux, and Statut de la déclaration. The first row is highlighted with a red box.

Action	Type de déclaration	Campagne	Numéro de déclaration	Date de dépôt	Origine	Date de fin des travaux	Statut de la déclaration
	arrachage	2020-2021	2021000029AR	05/10/2020	Norbert	01/10/2020	déposée
	plantation	2020-2021			Norbert	09/09/2020	brouillon
	plantation	2020-2021	2021000027PL	01/10/2020	Norbert	23/09/2020	déposée
	arrachage	2020-2021	2021000021AR	16/09/2020	Norbert	02/09/2020	déposée

Dans cette liste, chaque déclaration est résumée sur une ligne. Je peux accéder :

- aux déclarations *déposées* en cliquant sur l'icône afin de les visualiser ;
- aux déclarations encore en *brouillon* en cliquant sur l'icône afin de les modifier et/ou les valider. La croix rouge permet de supprimer ces dernières.

S'affichent alors les détails de la déclaration d'arrachage telle que je l'ai déposée. Depuis cette page, je peux également exporter la déclaration au format pdf (impression et archivage).

Changer d'exploitation

NUMERO CVI

CATEGORIE **Récoltant vinificateur**

INFORMATIONS de la DECLARATION

[Consulter une autre déclaration](#)

STATUT	Déposée
NUMERO ET DATE DE DEPOT	n°2021000029AR le 05/10/2020
DATE DE FIN DES TRAVAUX	01/10/2020

Liste des arrachages [Export PDF](#)

Superficie arrachée	Type	Superficie plantée initiale	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Campagne de plantation	Ecart pied	Ecart rang
0Ha 00Ar 00Ca		0Ha 13Ar 00Ca	950476 AA1206	OSNY	Lieu dit 6	Cabernet sauvignon n	2020-2021	120 cm	170 cm
0Ha 50Ar 00Ca		0Ha 50Ar 00Ca	950476 AA1288	OSNY	Lieu dit 7	Solaris	2018-2019	100 cm	100 cm

Superficie arrachée totale : 0Ha 56Ar 00Ca

Faire une demande d'annulation
Revenir à la liste des déclarations

Pour consulter une autre déclaration, je peux cliquer sur la ligne bleue « *Consulter une autre déclaration* » directement depuis cette page ou bien *revenir à la liste des déclarations* par un clic sur le bouton bleu en bas de page.

5. Dois-je terminer ma déclaration d'arrachage en une seule saisie ?

Il n'est pas obligatoire de déposer la déclaration en une seule saisie après son initialisation : à l'instant où une déclaration contient au moins un arrachage, elle est automatiquement enregistrée à l'état *brouillon*.

En cas de besoin, je pourrai alors interrompre et reprendre plus tard la saisie de cette déclaration.

Attention ! Vous ne pourrez pas entreprendre une autre déclaration d'arrachage tant que ce brouillon n'aura pas été validé. Vous pourrez toutefois entreprendre une déclaration d'un autre type (plantation, entrée de parcelles) alors qu'un brouillon de déclaration d'arrachage existe par ailleurs.

Modifier ma déclaration d'arrachage au statut brouillon

Pour modifier la déclaration au statut *brouillon*, je me rends, depuis l'accueil de PARCEL, sur la page « *Consulter vos déclarations* » :

Déclarations de plantation et d'arrachage							
Action	Type de déclaration	Campagne	Numéro de déclaration	Date de dépôt	Origine	Date de fin des travaux	Statut de la déclaration
	plantation	2020-2021			Norbert	09/09/2020	brouillon
	plantation	2020-2021	2021000027PL	01/10/2020	Norbert	23/09/2020	déposée
	arrachage	2020-2021	2021000021AR	16/09/2020	Norbert	02/09/2020	déposée

Je clique sur pour accéder à la déclaration au statut *brouillon* que je souhaite modifier.

À noter : n'ayant pas encore été déposée, ma déclaration ne porte pas de numéro tant qu'elle est au statut *brouillon*.

Je peux agir sur un brouillon à chacune des trois étapes de la saisie y compris à la toute fin de l'étape 3, avant de déposer ma déclaration :

Récapitulatif de vos arrachages avec une date de fin des travaux au 02/10/2020

A ce stade votre déclaration est dans un état brouillon, n'oubliez pas de la déposer.

Actions	Superficie arrachée	Type	Superficie plantée initiale	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Campagne de plantation	Ecart pied	Ecart rang
✘	0Ha 15Ar 00Ca	Compensateur	1Ha 00Ar 00Ca	950476 AA1272	OSNY	Lieu-dit 1	Solaris	2017-2018	100 cm	100 cm

Superficie arrachée totale : 0Ha 15Ar 00Ca

Dépôt

L'accusé de réception du dépôt de la déclaration sera envoyé à l'adresse mail suivante :

Si vous souhaitez indiquer un autre destinataire en copie de l'accusé de réception, saisissez une adresse mail :

*Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration.

[Ajouter une ligne d'arrachage](#) [Déposer ma déclaration](#)

Je peux supprimer une ligne d'arrachage dans le tableau récapitulatif ou encore ajouter une ligne d'arrachage : un clic sur le bouton bleu en bas à droite me renvoie alors à l'étape 2 pour ajouter un arrachage (voir la partie 2 du présent manuel).

Supprimer ma déclaration d'arrachage au statut brouillon

Si je souhaite supprimer ma déclaration d'arrachage au statut *brouillon*, je clique sur « Consulter vos déclarations » sur l'écran d'accueil (ou sur « Consulter » puis « Vos déclarations » à partir du bandeau en haut de l'écran d'accueil).

Je peux alors repérer la déclaration d'arrachage au statut *brouillon* dans la liste de mes déclarations et la supprimer à l'aide de l'icône ✘

6. Demander l'annulation d'une déclaration d'arrachage déjà déposée

Contrairement aux déclarations au statut *brouillon*, je ne peux agir sur mes déclarations au statut *déposées* (ni les modifier ni les supprimer).

J'ai toutefois la possibilité de demander à mon service de viticulture d'annuler une déclaration d'arrachage qui a déjà été déposée en vue de la faire modifier.

Dans l'écran d'accueil, je clique sur « Consulter vos déclarations ». J'accède alors à la liste de l'ensemble de mes déclarations aux statuts *brouillon* et *déposée* :

Déclarations de plantation et d'arrachage

Action	Type de déclaration	Campagne	Numéro de déclaration	Date de dépôt	Origine	Date de fin des travaux	Statut de la déclaration
	arrachage	2020-2021	2021000029AR	05/10/2020	Norbert	01/10/2020	déposée
	plantation	2020-2021			Norbert	09/09/2020	brouillon
	plantation	2020-2021	2021000027PL	01/10/2020	Norbert	23/09/2020	déposée
	arrachage	2020-2021	2021000021AR	16/09/2020	Norbert	02/09/2020	déposée



J'accède à la déclaration au statut *déposée* dont je sollicite l'annulation par le service.

Pour demander l'annulation d'une déclaration déjà déposée, je clique sur le bouton rouge « *Faire une demande d'annulation* ».

À noter : une fois annulée par mon service gestionnaire, la déclaration concernée disparaîtra de ma liste des déclarations de plantation et d'arrachage.

Liste des arrachages Export PDF

Superficie arrachée	Type	Superficie plantée initiale	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	Cépage	Campagne de plantation	Ecart pied	Ecart rang
0Ha 06Ar 00Ca		0Ha 13Ar 00Ca	950476 AA1266	OSNY	Lieu dit 6	Cabernet sauvignon n	2020-2021	120 cm	170 cm
0Ha 50Ar 00Ca		0Ha 50Ar 00Ca	950476 AA1268	OSNY	Lieu dit 7	Solaris	2018-2019	100 cm	100 cm

Superficie arrachée totale : 0Ha 56Ar 00Ca

Faire une demande d'annulation Revenir à la liste des déclarations

Je remplis alors le formulaire de contact qui sera adressé à mon service de viticulture.

Formulaire de contact

Par ce formulaire en ligne, vous pouvez demander l'annulation d'une déclaration déposée en vue de sa modification. Merci d'indiquer ci-dessous les informations de la déclaration comportant une erreur, ainsi que les justifications apportées. Cette demande sera instruite par votre service gestionnaire dans les meilleurs délais.

Prénom * Nom *

Email * Téléphone

Objet : Demande d'annulation de la déclaration d'arrachage n°2021000029AR de

Justifications *

Rectifications *

Je souhaite être mis en copie du message

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Mes coordonnées sont préremplies ; je peux les modifier si besoin.

J'indique obligatoirement les raisons pour lesquelles je demande l'annulation de ma déclaration d'arrachage (« *Justifications* ») et je précise les corrections demandées (« *Rectifications* »). Je peux recevoir une copie du message si je le souhaite.

Je clique sur le bouton vert « *Envoyer le message* » afin de transmettre la demande d'annulation de ma déclaration d'arrachage à mon service de viticulture.

Celui-ci traitera votre demande dans les meilleurs délais et vous indiquera la conduite à tenir, notamment si vous avez déjà sollicité une autorisation de replantation auprès de FranceAgriMer.

7. Pour aller plus loin

Les rubriques « *Contact* » et « *Aide* », affichées en bas de la page d'accueil PARCEL et dans le bandeau gris en haut de chaque page, ont été conçues pour répondre à toute question sur vos déclarations foncières en ligne. La documentation fait l'objet de mises à jour régulières.

Par un clic sur le pavé « *Contact* », s'ouvre un formulaire de contact générique où je peux adresser tout message à mon service gestionnaire :

Un clic sur le pavé « *Aide* », quant à lui, ouvre une page riche en informations :

Aide

Changer d'exploitation

NUMERO CIVI

CATEGORIE Récoltant viticulteur

Manuels utilisateur

Manuel utilisateur plantation Télécharger

Manuel utilisateur arrachage Télécharger

Manuel utilisateur demande entrée Télécharger

Tutoriel vidéo

Déclaration de plantation

Service en ligne PARCEL - déclaration de planta...

Déclaration d'arrachage

Service en ligne PARCEL - déclaration d'arracha...

Questions fréquentes

Questions générales

Déclaration de plantation

Déclaration d'arrachage

Déclaration d'entrée de parcelles

Je peux télécharger les manuels utilisateurs relatifs aux trois types de déclarations foncières prises en charge sur PARCEL :

- les déclarations de plantation ;
- les déclarations d'arrachage ;
- les déclarations d'entrée de parcelles.

Je peux visionner des tutoriels vidéo sur les déclarations de plantation et d'arrachage.

Une foire aux questions est enfin consultable en ligne, rassemblant les réponses aux questions les plus fréquentes :

Questions fréquentes

Questions générales	
Déclaration de plantation	
Déclaration d'arrachage	
Démarches	Q: Dois-je faire obligatoirement ma déclaration d'arrachage en ligne ?
Aides	Q: Quelles démarches dois-je effectuer avant de procéder à mes travaux d'arrachage ?
Parcelle cadastrale	Q: Quand dois-je déclarer mon arrachage ?
Processus	Q: J'ai fini d'arracher sur deux parcelles le même jour et sur une troisième parcelle une semaine plus tard. Combien de déclarations dois-je effectuer ?
	Q: Que se passe-t-il si je déclare mon arrachage en retard ?
	Q: J'ai réalisé mes travaux en juillet. Jusqu'à quand puis-je déposer ma déclaration ?
	Q: Comment faire pour déclarer un arrachage compensateur ?
	Q: Est-ce que je peux arracher en arrachage compensateur d'autres parcelles que celles reprises comme parcelles à arracher en compensation dans mon autorisation de replantation anticipée ?
Déclaration d'entrée de parcelles	

Nous vous souhaitons une excellente navigation sur PARCEL !